

CHARTRE DU DELEGUE DU SYNDICAT DES AOC BORDEAUX ET BORDEAUX SUPERIEUR

Le délégué est un acteur clé de la vie syndicale. Ces missions sont multiples :

RELAJ D'INFORMATION ASCENDANT ET DESCENDANT

Le délégué est un **relai d'information vers le Syndicat**

- De tout incident exceptionnel (climatique ou autre) ;
- De la présence de vignes à l'abandon ;
- Des préoccupations, problèmes ou propositions de son secteur ;
- Des originalités de son secteur (en hommes, exploitations, foires...) pour les répertorier et les utiliser notamment lors de voyages de presse ;

Le délégué est également un relai d'information vers **les viticulteurs de son secteur. Pour cela, il doit avoir une bonne connaissance des dossiers grâce à la lecture des PV d'AG, des relevés de décision du CA et de la lettre info.**

- Il répond aux questions des collègues ;
- Il organise si besoin des réunions ou met en place des canaux de communication entre viticulteurs du secteur (groupe WhatsApp).

PARTICIPATION AUX ACTIONS DU SYNDICAT

Le délégué est tenu de **participer aux actions entreprises par le Syndicat**

- Assister aux Assemblées Générales pour lesquelles il est convoqué par le Syndicat (Assemblées Générales). En cas d'absence non motivée à trois séances consécutives, le délégué sera considéré comme démissionnaire et ne sera pas rééligible ;
- Assister aux réunions d'information ou formations ;
- Se mobiliser sur certaines actions de promotion proposées par le Syndicat avec obligation de participer à au moins une manifestation par an.

REPRESENTANT DE SON SECTEUR

- Le délégué joue un rôle d'ambassadeur lors des réunions publiques sur son territoire (ex : mairie) ;
- Il veille aux projets d'urbanisation et d'infrastructure de son secteur et peut servir d'intermédiaire sur certains dossiers ;
- Il intervient dans la gestion de certains litiges (ex : conflit de voisinage).

Les services du Syndicat sont à la disposition des délégués sur demande pour toute information et soutien.

Nom :

Date :

Signature du délégué :